

Fonction publique, services publics : notre bien commun !

Défendons-les, sauvegardons-les, développons-les !

La question de l'État, de la fonction publique, de nos services publics est essentielle car elle est au centre de la réflexion sur notre avenir commun et sur la société que nous voulons. En effet, elle conditionne ce que nous souhaitons pour le vivre-ensemble, le maillage de nos liens sociaux et de nos territoires.

Depuis une soixantaine d'années, les gouvernements successifs se sont empressés de vouloir moderniser l'État avec en toile de fond l'idée que «l'État est plus le problème que la solution». Il faut donc réduire les périmètres d'intervention, libéraliser, privatiser, externaliser tout ça au nom de la sacro-sainte «réduction des dépenses publiques».

C'est l'ère des méthodes privées appliquées aveuglément à la sphère publique. Dans cette transformation de l'État, les fonctionnaires sont trop souvent et depuis bien longtemps des boucs émissaires. Nous sommes des variables chiffrées que l'on voudrait baisser à l'infini et en nous ôtant nos droits, oubliant ainsi que nous sommes des femmes et des hommes engagés pour rendre un service au plus grand nombre et dans l'égalité.

Supprimer, réduire, transférer au privé les services publics c'est rendre notre vie plus coûteuse, plus angoissante. Moins de services publics c'est plus d'inégalités sociales.

Il est plus que jamais urgent de défendre les services publics, les fonctionnaires et la fonction publique mais aussi de débattre et d'agir pour que nous ayons les moyens d'assurer l'ensemble de nos missions et de nous adapter aux besoins dans leur diversité et leur évolution. Cela implique notamment d'agir pour une fiscalité juste et véritablement redistributive.

Pour nos emplois, nos missions, nos services publics et ainsi défendre une société plus juste soyons massivement en grève le 9 mai

à l'appel de
l'ensemble des
organisations
syndicales de
la Fonction
Publique.



Coup de Griffes

Prélèvement à la Source : pas une sinécure pour les agents et les agents !



Notre bon ministre Darmanin n'a de cesse de le pérorer sur tous les tons : le prélèvement à la source est un succès total. Certes, le bug généralisé lors du basculement n'a pas eu lieu, mais la réalité est loin d'être aussi idyllique que le voudrait le Socrate de Tourcoing. En effet, les SIE depuis quelques semaines sont littéralement submergés par les créances de PAS.

Mise à part la «petite surcharge de travail», justifiant l'obole de 200 € «généreusement» octroyée par le gouvernement, ces nombreux dysfonctionnements commencent à poser un sérieux problème pour les caisses de l'Etat.

Les recettes fiscales ont ainsi diminué de 15 milliards par rapport à février 2018, risquant de grever gravement et durablement les finances publiques. Mais de ça, Macron, Darmanin et consorts n'en ont cure.

Pour eux, seule compte la funeste mission qu'ils ont entreprise : la destruction totale des services publics, et en particulier de la DGFIP.

Projet de loi Dussopt : la fonction publique pulvérisée façon puzzle

Le projet de loi présenté le 27 mars dernier en Conseil des Ministres, après un an de pseudo-consultations, est un dépeçage en règle de la Fonction Publique : 120 000 emplois détruits d'ici 2022 et 60 milliards d'économie à réaliser.

Très critiqué, unanimement rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, il s'inscrit dans une logique ultra libérale prônant l'individualisme à tout va.

Ce projet mortifère, «inspiré du privé» selon les propres mots du secrétaire d'État Olivier Dussopt, est prévu pour 2020.



Les instances de dialogue social vont être modifiées en profondeur avec des conséquences dramatiques en matière de défense des personnels.

Les commissions administratives paritaires (CAP) qui régissent la vie des agent.e.s (mobilité, avancement, promotions) seront vidées de leur substance et ne concerneront plus qu'un nombre réduit de sujets, comme la discipline. Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont fusionner avec les comités techniques (CT), au détriment de la santé et des conditions de travail des fonctionnaires.

Le but : neutraliser les organisations syndicales et laisser les personnels seuls et livrés à eux-mêmes face à l'administration.

Jusqu'à présent, le **principe de recrutement** par concours avait pour finalité de remplir les missions de service public de façon égale et impartiale. Le statut du fonctionnaire est l'assurance d'un égal accès aux services publics pour toutes et tous, sans discrimination et indépendamment du pouvoir politique en place. Le recrutement évite ainsi toute discrimination et tout clientélisme (article 6 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789).

Avec ce projet funeste, ce principe est foulé au pied et le nombre d'emplois contractuels va exploser.

Ces régressions sociales sans précédent vont aggraver une précarisation déjà présente dans la fonction publique et entraîner une paupérisation des personnels.

Avec ce projet de loi, les personnels seront obligés de suivre leur mission, y compris en cas d'externalisation vers le privé.

La mobilité forcée sera quasiment la norme. Des plans de départ volontaires seront mis en place. Des fonctionnaires seront poussés vers la porte, comme dans le privé, à l'aide de la rupture conventionnelle collective. C'est ce qui se passe actuellement à la Caisse des Dépôts : une première dans la Fonction publique.

La question de **la rémunération au mérite** a été en partie repoussée à la réforme des retraites, mais le principe semble bel et bien acté.

Au-delà du rejet qu'il inspire par principe, introduire dans la Fonction publique la notion de mérite et donc de rentabilité est un non-sens et va à l'encontre de la notion même de service public. Le principe de neutralité serait alors dangereusement remis en cause.



Pour la DGFIP, déjà largement désossée par des années de restructurations et de suppressions d'emplois, ce projet de loi serait désastreux.

La mobilité forcée s'appliquant, et avec la «géographie revisitée», les collègues d'un service délocalisé ou «démétropolisé» seront contraints de suivre leur mission, avec les conséquences qu'on imagine sur leur vie personnelle. Aucun recours ne sera plus possible devant une CAP.

Les fusions de service vont s'accélérer et des SIP et des SIE de 50 ETP (Équivalent temps plein) vont voir le jour sur Paris. La future rémunération au mérite tendra les relations entre collègues, et avec la hiérarchie.

Le déploiement du télétravail à Paris

Le déploiement du télétravail à Paris a été au cœur du Comité Technique Local (CTL) du 12 avril réunit en deuxième convocation. En voici, les principales informations que nous avons obtenues en siégeant (un compte-rendu plus détaillé sera disponible pour l'ensemble des agentes et agents et sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>).

En préalable, il est important de rappeler que pour Solidaires Finances Publiques, le télétravail est une nouvelle forme de travail qui nécessite une prise en charge spécifique et une attention particulière pour assurer à la télétravailleuse et au télétravailleur de futures bonnes conditions de travail en préservant le collectif de travail.

A priori, la direction aurait compris les risques majeurs du déploiement (isolement, conditions de travail et le collectif de travail) et c'est pour cette raison qu'elle a décidé de déployer de façon progressive le télétravail sur Paris. **C'est pourquoi pour cette première phase, elle a décidé que le télétravail concernerait 5% de l'effectif parisien (environ 250 agentes et agents concernés) et ne serait déployé que sur une seule journée.**

La direction a voulu rappeler lors de ce CTL, que le télétravail n'était pas un droit et que le principal critère qui sera retenu serait l'autonomie des agentes et agents (de 6 à 12 mois minimum d'ancienneté sur le poste). Et si plusieurs collègues éligibles d'un même service demandent le télétravail avec accord du chef de service, la priorité sera donnée par la direction à l'agente ou l'agent le plus éloigné géographiquement de son lieu de travail.

Activités éligibles au télétravail :

La note de la DG énumère un certain nombre d'activités non éligibles au télétravail (accueil par exemple). Toutefois cela n'exclurait pas de facto les agentes et agents d'accueil au télétravail et une réorganisation du service pourrait être envisagée pour permettre à toutes et tous d'en bénéficier. Solidaires Finances Publiques a demandé à la direction que cette précision importante soit indiquée dans la note locale.

Applicatifs non éligibles au télétravail :

A cette étape, seul Medoc (applicatif pour les SIE) est exclu au télétravail. Nous avons donc pointé le fait que dans ces conditions de nombreuses et nombreux agents des SIE risquaient d'être exclus du télétravail. Face à nos questions, la direction est restée vague.

Suspension du télétravail en cas de campagnes spécifiques ou d'objectifs ?

Dans certains services, la prise de congés est difficile lors de campagnes spécifiques. Solidaires Finances Publiques a donc demandé si il y aurait possibilité de suspendre le télétravail pendant ces campagnes. La direction a répondu que non.

Horaires de travail pendant le télétravail :

La journée de télétravail sera une journée banalisée selon le module horaire de l'agente et l'agent. Il n'y aura, par conséquent, aucune possibilité de faire du crédit horaire. Pas de possibilité de se connecter avant 7 h 30 et après 19 h.

Poste de travail et coût financier :

Solidaires Finances Publiques est farouchement opposé au fait qu'une agente ou qu'un agent doive payer pour travailler. La télétravailleuse et le télétravailleur aura un ordinateur portable qui deviendra son poste de travail. Au domicile, nous mettrons à la disposition de l'administration notre accès internet, un espace dédié, des surcoûts liés aux consommations électriques... Nous avons donc demandé une indemnité forfaitaire. De plus, Solidaires Finances Publiques a demandé à ce que l'administration finance un écran, un clavier et une souris pour le domicile de l'agente ou de l'agent.

Sur ces deux demandes, la direction a refusé, au motif de ce que ce n'est pas prévu par la note de la DG.

Recours possible :

En cas de refus de télétravail par la direction, les agentes et agents auront deux mois pour saisir la CAP Locale (rapprochez-vous des militantes et militants de Solidaires Finances Publiques).

Comité de suivi et premier bilan du déploiement :

Suite à la demande de Solidaires Finances Publiques un comité de suivi du télétravail sera mis en place à Paris ainsi qu'une réunion de bilan de cette première phase en septembre 2019.

Solidaires Finances Publiques, lors de ce CTL, n'a pas pris part au vote concernant le déploiement du télétravail. En effet, même si beaucoup de réponses nous ont été apportées, nous considérons que certaines choses restent très floues comme le coût du télétravail pour les collègues, l'aménagement du poste de travail et le droit à la déconnexion.

Le calendrier du déploiement de la 1ère phase

La campagne de recensement des candidatures (via une note locale) débutera le 17 avril et se terminera le 10 mai 2019 (date limite du dépôt des candidatures). Ce recensement se fera auprès des chefs de service qui feront remonter les candidatures auprès de la direction au fil de l'eau et qui devront organiser un entretien individuel avec les candidates et candidats au télétravail. Les entretiens individuels devront se terminer vers la fin mai, et c'est à l'issue de ces entretiens que les chefs de service devront faire connaître leur avis sur les candidatures à la direction (services RH).

La notification des services RH (refus ou accord) sera envoyée aux agentes et agents début juin.

Le télétravail sur Paris commencera le 1er juillet 2019.

Suite à la demande de Solidaires Finances Publiques une réunion d'information en présentielle sera organisée avec les candidates et candidats retenues dans la première quinzaine de septembre.



Permanences fiscale pour les sans-papiers

Solidaires Finances Publiques participe depuis 2008 à la campagne «Stop au racket sur les cotisations et les impôts des travailleurs sans-papiers» qui dénonce le racket institutionnalisé que subissent ces derniers.

Les militant.e.s de cette campagne aident les sans-papiers à remplir leur déclaration de revenus. La prise en compte de leur déclaration est un premier pas vers la visibilité et la régularisation de leur situation.

Cet engagement syndical, parmi tant d'autres, reste fidèle à notre maxime : «justice fiscale, justice sociale».

Plusieurs permanences auront lieu à Paris, en Ile de France, et en régions les 2 et 3 mai 2019.

Cette année encore, nous faisons appel à tous les adhérent.e.s qui souhaitent s'investir sur cette campagne, en participant à une permanence fiscale le temps d'une journée ou d'une demi-journée.

Pour y participer, merci d'écrire à l'adresse mail suivante : **christophe.crepain@gmail.com**

Vous trouverez plus d'informations dans notre rubrique spéciale «Fiscalité et sans papiers» :

http://archives.solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/2009/juillet/sans_pap_290709.php



Bulletin d'adhésion 2019

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière : **Anne BOUTET** - SIP Javel, 13/15 rue du Gal Beuret - 75015 Paris

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)
 N° SIRHIUS (7 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

.....

@

☎

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

POUR S'INFORMER...

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>